VILLE DE WASSELONNE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 19 OCTOBRE 2026

sous la présidence de Madame Michèle ESCHLIMANN, Maire

***Nombre de membres élus :** 29**, en exercice :** 29**, présents :** 25*

Membres présents :
M./Mme, ESCHLIMANN Michèle, HARTMANN Jean-Philippe, FENDRICH Serge, WALTER Céline, HELLBURG Didier, BATZENSCHLAGER Maïté, HALTER Cédric, KRIEGER Marius, CHAPUZY Hubert, ZIRBUS Pascal, GERARD Alain, SOHN Philippe, BECK Marie-Anne, HEITZ Emmanuelle, WAGNER Stéphanie, WOEHREL Stéphane, PRETAT Stéphanie, ACKER Florence, FRITZ Aurélie, WILT Christian-Junior, HILD Catherine, PELISSIER François, STOFFEL Véronique, LECOINTE Marie-Noëlle, GIESSLER Cédric

Membres absents ayant donné délégation :
Mme COMMENNE Marie-Angèle à Mme HEITZ Emmanuelle
Mme KRIEGER Caroline à M. KRIEGER Marius
M. SCHNITZLER Philippe à Mme LECOINTE Marie-Noëlle

Membres excusés :
Mme PETER Nathalie

N° 130/2026 CONTRIBUTION COMMUNALE AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT DE LA CEA

M. GIESSLER quitte la réunion lors de l'examen et du vote de ce point, car il est employé à Archéologie Alsace qui a des liens avec la CeA. Il ne prend donc part ni au débat ni au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Ouï l'exposé de Mme le Maire, sur le courrier adressé aux communes par le Président de la CeA sollicitant la solidarité territoriale des différents acteurs de l'accès au logement dans la difficile conjoncture économique et sociale actuelle,

Après examen en Commission des Finances réunie le 7 octobre 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de verser une contribution volontaire de 3 000 € (sur la base de 500 € forfaitaire par tranche de 1 000 habitants) au Fonds de Solidarité pour le Logement de la CeA.

Accusé de réception en préfecture
067-216705202-20261019-130-2026-DE
Date de télétransmission : 22/10/2026
Date de réception préfecture : 22/10/2026

Le Secrétaire de séance

Christine SCHREIBER

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
en vertu de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site Internet de la commune le 22 octobre 2026

LE MAIRE

Michèle ESCHLIMANN